

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET G. CUMONT.

1893

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1893

DES FAUSSES MONNAIES

AU XVII^e SIÈCLE.

Les fausses monnaies ressemblent aux voleurs, aux vagabonds et aux fourbes de la société humaine, et, comme eux, méritent d'être aussitôt que possible, signalées et retirées de la circulation. De tout temps elles ont été, à juste titre, l'objet de la réprobation des magistrats, des marchands, des bourgeois, et, en général, de tous les hommes de bien.

Cependant, parmi ces êtres méprisables, cloués, comme jadis les filous à la potence, sur les comptoirs des boutiques, il y en a qui méritent d'attirer l'attention des numismates.

Je propose de les classer en trois catégories :

D'abord, les monnaies coulées, qui ressemblent exactement à leurs prototypes, parce qu'elles doivent leur existence à un moule, produit par l'empreinte de la monnaie authentique dans de l'argile, du gypse, ou quelque autre matière molle, qui durcit promptement. Elles sont faciles à reconnaître par leur aloi de beaucoup inférieur à celui des pièces vraies. Cette catégorie a le moins d'intérêt.

En second lieu, les monnaies contrefaites, fabri-

quées par les seigneurs de Reckheim, de Berg, de Gronsveld, etc., etc.

Ces monnaies ressemblent assez, au premier abord, aux pièces dont elles sont les copies, mais on trouve, après examen attentif, quelques différences dans les armoiries et les légendes et surtout dans le titre du métal dont elles sont faites.

Ces monnaies sont de la plus haute importance pour l'histoire monétaire des principautés auxquelles elles doivent leur origine, vu que ces pièces avaient cours légal dans les susdits pays et qu'elles en forment presque tout le bagage numismatique.

Ce numéraire est plus ou moins complètement décrit dans les monographies des seigneuries. Il se trouve encore intercalé, comme contrefaçon, dans les descriptions des monnaies des Pays-Bas et est, enfin, mentionné dans les Placards et les « Beeldenaars » comme monnaies interdites et « Hage- », « Heg- » ou « Heckmunt ».

Personne ne s'est encore occupé de la troisième classe de ces monnaies.

Ces pièces tiennent de la nature de celles des deux autres classes : elles sont ordinairement de fort bas aloi, sont faites de billon, de cuivre ou de laiton plus ou moins argenté. Elles ne sont pas coulées mais frappées comme les monnaies originales, dont elles ont emprunté les légendes. Les fautes et les lettres mal formées ou renversées y sont nombreuses. Les armoiries sont des copies

plus ou moins exactes de celles de royaumes, de provinces et de villes.

Il est impossible de déterminer leur origine mystérieuse : un faux monnayeur ordinaire fabrique ses monnaies en les coulant, mais les pièces en question ont nécessité des estampilles, des marteaux et un graveur de quelque habileté.

Serait-il possible qu'elles eussent été fabriquées en Allemagne et principalement dans cette partie, qui a donné l'existence aux « Kipper- und Wippermünzen » ?

Voici la description de quelques-unes de ces monnaies :

1. Ducaton d'Utrecht avec VHS PARVA 1699. Le cavalier regarde en arrière et l'écu de la province porte des sautoirs au lieu de croix. — Figuré dans Verkade, 214.1.

2. Autre ducaton, mais avec plus de fautes. 1689. Vente Verkade, n° 927.

3. Ducaton d'Overyssel 1669 avec GONGORDIA GRES PARVE et l'écu du n° 1 avec les quartiers changés.

4. Écu de Gueldre au buste. 1627.

La légende se termine par HOL. — Verkade, 47.1.

5. Écu de Gueldre à l'homme debout. 1676. L'avvers porte MO NO ARG PR-O CONFCEBE et l'écu du chevalier : le perron de Liège accosté de deux lions couronnés : imitation des armoiries de Gueldre. — Vente Verkade, n° 997.

6. Même pièce de Deventer, avec l'écu de Hol-

lande au lieu de l'aigle, et le millésime 1662 (le 2 renversé). — Gravée dans Verkade, 218.4, et vente Verkade, n° 1372.

7. Pièce de dix escalins de Zélande. 1640. L'avers porte EMERGOI, et le revers : ZÆÆ LANDIÆ (les deux EE renversés). Verkade, 89.5.

Les pièces de dix escalins parurent pour la première fois en 1687.

8. Escalin des États de Gueldre. 1690. En cuivre, avec RESPRIA au lieu de PARVAE. Voir « Catalogue du cabinet du Munt-college » à Utrecht, par M. Besier.

9. Escalin de Nimègue à l'aigle à une tête et sans petit écu. (16)91. — Verkade, 23, 4.

10. Autre escalin de (16)81 avec NOVIOMAGANST et au revers PES III CRES CVNT. Inédit, provenant de la collection Rijnbende. Cuivre argenté.

11. Autre escalin de (16)88 avec CIAINOAI et à côté de l'écu 6 Z. (Les lettres V, S et N renversées.) Au revers : REZ PAR.... Cuivre jaune et d'une gravure fort mauvaise. Inédit.

11a. Autre escalin de (16)91 avec RIS. Inédit. Billon et d'une gravure mauvaise : les deux têtes de l'aigle, par exemple, sortent du contour de l'écu.

12. Escalin de Zutphen. 1688. CIVE VTPHANIAE. — Inédit. Billon.

13. Escalin d'Overyssel. 1686. Voir Verkade, 142.5, mais avec CONCDIARES PARVÆ CRRCVNT. — Inédit. Cuivre rouge.

14. Autre escalin de 1690, Verkade, 217.5, avec ARVI.

15. Le même avec 1696. — Billon.

16. Escalin de Deventer, avec A au lieu du petit chien derrière CRESCVNT. 1686. — Cuivre rouge.

17. Le même de 1688, mentionné dans le susdit catalogue de M. Besier.

18. Le même de 1690, avec V au lieu d'A, mentionné dans le même catalogue.

19. Autre escalin de 1688, avec DAVRNTRIE, et au revers RIS PARVA. — Inédit. Billon.

20. Escalin de Campen, le millésime illisible. Avers : sans petit écu dans les griffes du lion, et : CIVIT CACIIII. Au revers, pas d'écu sous le cheval. La légende diffère dans le mot CRESCRT. — Inédit. Cuivre.

21. Double sou de Hollande aux armes de Zélande. Il a été probablement fabriqué à Djambi, dans les Indes, aux xviii^e siècle. J'ai rencontré cette pièce inédite dans la riche collection de M. van Dijk van Matenesse, à Schiedam. — Cuivre jaune ou billon.

22. Dute de Westfrise, sans date, avec WFR IN CVSA, et aux armes de la province. Peut-être monnaie seigneuriale de 'S Heerenberg. — Figurée, Verkade, 212.5.

23. Dute de la même province avec WESTFALIAE 1661 et la légende DEVSPROTECTORNOS. Elle me semble, à cause de ce verset, être d'origine reckheimoise. *Voir* le catalogue de M. Besier.

24. Enfin, les dutes de Deventer avec DA ETR

TRIA, DA TREIA (Verkade, 157.5 et 6), TR RER (inédite) et un sou de Zélande sans date. (Verkade, 94.4.)

Voilà donc quelques-unes de ces monnaies étranges, sans patrie bien déterminée, qui se sont introduites furtivement dans la circulation pour y prendre une place honorable en se faisant passer pour des pièces originales et authentiques.

Quelque collectionneur ou numismatiste aura, peut-être, en lisant ce qui précède, le désir d'augmenter cette liste ou le moyen de préciser les ateliers monétaires qui ont donné le jour à ces pièces.

J.-E. TER GOUW.

Hilversum (Hollande).
